

# BAREME D'HONORAIRES DE MARC MILAZZO

Agent commercial immatriculé  
au RSAC de Lyon sous le n° 837 841 048

Applicable sur les nouveaux mandats confiés à partir du 05/02/2019  
A l'exclusion du Neuf (VEFA) et Immobilier Professionnel

## TRANSACTION IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

PRIX DE VENTE NET TTC	MONTANT DES HONORAIRES TTC
Garages, box, parkings	Forfait de 2 000 €
Jusqu'à 69 999 €	Forfait de 4 000 €
De 70 000 € à 119 999 €	Forfait de 5 000 €
De 120 000 € à 149 999 €	Forfait de 6 500 €
De 150 000 € à 179 999 €	Forfait de 8 000 €
De 180 000 € à 209 999 €	Forfait de 10 000 €
De 210 000 € à 239 999 €	Forfait de 11 500 €
De 240 000 € à 299 999 €	Forfait de 13 000 €
De 300 000 € à 349 999 €	Forfait de 14 000 €
De 350 000 € à 399 999 €	Forfait de 16 000 €
De 400 000 € à 449 999 €	Forfait de 18 000 €
De 450 000 € à 549 999 €	Forfait de 20 000 €
De 550 000 € à 749 999 €	Forfait de 25 000 €
Plus de 750 000 €	3.5 %

Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être impérativement appliqués dans une majorité de transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et aux caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Lors d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initiale entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.

## LOCATION IMMOBILIER TRADITIONNEL

	Charge Bailleur	Charge Locataire
Commission d'intermédiaire en location	1 mois de loyer hors charges	
Frais de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail	indice ALUR* au m <sup>2</sup> suivant la zone concernée	indice ALUR* au m <sup>2</sup> suivant la zone concernée
Frais de rédaction d'état des lieux	3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>

\* Zone très tendue : Paris et départements voisins : 12 €/m<sup>2</sup>  
Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10 €/m<sup>2</sup>  
Hors zone : reste du territoire : 8 €/m<sup>2</sup>

Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.

# TRANSACTION

## IMMOBILIER PROFESSIONNEL

(fonds de commerce, locaux commerciaux, bureaux, droits au bail, ...)

PRIX DE VENTE NET TTC	MONTANT DES HONORAIRES HT*
De 1 à 40 000 €	Forfait de 5 000 €
De 40 001 € à 250 000 €	10 %
De 250 001 € à 850 000 €	9 %
Plus de 850 001 €	8 %

# LOCATION

## IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Honoraires HT à la charge du preneur
10% sur le loyer annuel HT

\* Pourcentage sur le prix de vente (TVA au taux en vigueur en SUS)